



RH

recrutement

Concours externe et interne

Technicien·ne supérieur·e principal·e Génie urbain

30 postes

Les technicien·ne·s supérieur·e·s en génie urbain sont notamment chargé·e·s de conduite d'opérations, de contrôles de conformité par rapport à des règlements, d'engagements de prestataires de travaux ou d'autorisations délivrées par la Ville. Il·elle·s peuvent réaliser des études techniques (établissement de diagnostic, proposition d'avant-projet et projet) dans le domaine de la voirie, des déplacements, de la propreté, de l'assainissement ou de l'aménagement de l'espace public.

Il·elle·s peuvent également réaliser des plans et modélisations graphiques de projets et toutes autres activités de dessin assisté par ordinateur, de cartographie ou de saisie et traitement de données numériques dans des systèmes d'informations géographiques. Il·elle·s peuvent réaliser des prestations topographiques.

Il·elle·s peuvent également assister des ingénieur·e·s ou des architectes voyers dans les domaines de l'entretien et de l'aménagement de l'espace public ou de l'urbanisme (notamment dans les ouvertures de chantier, dans le contrôle des travaux : bonne tenue des chantiers, respect des normes en vigueur).

Épreuves à partir du

1^{er} octobre 2018

**INSCRIPTIONS : uniquement
du 11 JUIN
au 13 JUILLET 2018 inclus**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :
(voir brochure du concours)

Le concours externe (21 postes)

■ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment la condition de nationalité (française ou d'un Etat membre de la Communauté européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre) au plus tard au premier jour des épreuves ;

et

■ Justifier au plus tard au premier jour des épreuves d'un diplôme de niveau III (Bac + 2) dans le domaine du génie urbain **ou** d'une décision favorable émanant de la commission d'équivalence pour l'accès aux concours des administrations parisiennes (CEACAP) ou d'une autre commission d'équivalence (voir brochure).

Le concours interne (9 postes)

■ Être fonctionnaire ou agent·e non titulaire de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou hospitalière ;

et

■ Compter au 1^{er} janvier 2018 au moins 4 années de services publics (civils et militaires) ;

et

■ Être en fonction au premier jour des épreuves.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

■ Inscrivez-vous en ligne sur le site internet :

www.paris.fr

Rubrique ► **Insertion, emploi et formations**

OU

■ Par dossier papier à retirer à l'accueil du bureau du recrutement, ou par voie postale **en joignant obligatoirement une enveloppe format A4** libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g.

Mairie de Paris - Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
2 rue de Lobau 75196 PARIS Cedex 04